



Conseil général de Giez
**Commission de gestion-
finances (CoGeFi)**

Rapport

Préavis municipal : No 2025/33

Concernant la liquidation du fonds scolaire et bibliothèque populaire

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Lors de la séance du mardi 7 octobre dernier, la Commission de gestion-finances (CoGeFi) en présence de Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Nadège Germond, Laurence Gadolini, Christian Duvoisin, Laurent Amiet et Peter Schwegler, s'est penchée sur le préavis 2025/33 concernant la liquidation du fonds scolaire et bibliothèque populaire.

Elle remercie Monsieur Jean-François Jeannin, Syndic, Monsieur Bernard Milliet, Conseiller municipal en charge des finances, Madame Mélanie Cena, Conseillère municipale en charges des affaires sociales, santé et école et Monsieur Hervé Kemmling, Conseiller municipal en charge des infrastructures et des travaux publics pour leur participation à cette séance et les informations fournies.

La Commission a reçu le préavis dans le délai prévu par le règlement communal.

L'activité de la bibliothèque n'ayant plus cours, l'association PartaGiez offre l'opportunité de faire vivre le fonds en favorisant des activités dédiées aux enfants du village. Dans son rapport de juin 2024, la CoGeFi avait du reste exprimé son soutien pour une utilisation en faveur de la jeunesse de Giez.

La CoGeFi s'est quelque peu interrogée sur la nécessité d'établir une convention et un tel niveau de formalisation. C'est l'association qui spontanément a proposé de signer un document spécifiant et garantissant les modalités d'utilisation du fonds.

Sur la base de ce qui précède la Commission de gestion-finances, à l'unanimité vous propose d'accepter les conclusions du préavis qui vous est présenté, à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à signer la convention avec l'Association PartaGiez pour la reprise du fonds scolaire et bibliothèque populaire ;
2. D'autoriser la Municipalité à verser le solde au 31 décembre 2025 à l'Association PartaGiez.

Fait à Giez, le 7 octobre 2025.

Pour la CoGeFi, le rapporteur

Christian Duvoisin